

AVIS

ENV.19.107.AV

Projet de crématorium animalier à Boussu-lez-
Walcourt, FROIDCHAPELLE

Avis adopté le 28/10/2019

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Type de demande :* Permis unique
- *Rubrique en classe 1 :* 90.24.07
- *Demandeur :* Pro Animali s.a., Boussu-lez-Walcourt
- *Auteur de l'étude :* CSD Ingénieurs Conseils s.a., Namur
- *Autorité compétente :* Collège communal

Avis :

- *Référence légale :* Art. R.82 du Livre 1er du Code de l'Environnement
- *Date de réception du dossier :* 1/10/2019
- *Date de fin de délai de remise d'avis (délai) :* 30/11/2019 (60 jours)
- *Portée de l'avis :*
 - Qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement
 - Opportunité environnementale du projet
- *Audition :* 28/10/2019

Projet :

- *Localisation :* Le long de la chaussée de Beaumont (N40)
- *Situation au plan de secteur :* Zone d'habitat à caractère rural
- *Catégories :*
 - 1 - Aménagement du territoire, urbanisme, activités commerciales et de loisirs
 - 6 - Gestion des déchets

Brève description du projet et de son contexte :

Le projet consiste en l'aménagement d'un bâtiment existant en vue de l'installation d'un crématorium animalier. Le demandeur souhaite internaliser une partie des activités aujourd'hui sous-traitées par l'installation d'un four de crémation au sein de l'enceinte existante afin d'offrir aux clients un service funéraire d'animaux de compagnie complet.

Le site d'implantation est délimité par la N40 au nord, par une habitation à l'ouest, par une station-service à l'est et par un bâtiment communal au sud. La surface totale occupée par l'activité sera d'environ 585 m². Le projet prévoit également :

- le placement d'une enseigne en bordure de voirie sur la parcelle du demandeur ;
- la mise en place d'un réservoir de gaz enterré d'une capacité de 4850 l ;
- l'installation d'une nouvelle sortie de cheminée en toiture pour l'évacuation des fumées de crémation ;
- l'aménagement d'un jardin de recueillement arboré et clôturé.

1. AVIS

1.1. Avis sur la qualité de l'étude d'incidences

Le Pôle Environnement estime que l'étude d'incidences contient les éléments nécessaires à la prise de décision.

Le Pôle apprécie la qualité générale de l'étude d'incidences sur l'environnement.

Le Pôle aurait cependant apprécié davantage de précisions concernant le prescrit légal qui s'applique à ce type d'installations, particulièrement en ce qui concerne le contrôle des émissions et les demandes de dérogations éventuelles. Ces informations ont été données lors de l'audition.

1.2. Avis sur l'opportunité environnementale

Le Pôle Environnement remet un avis favorable sur l'opportunité environnementale du projet dans la mesure où les recommandations de l'auteur sont prises en compte.